

# GRANDE CHASSE AU TRESOR – Festival interceltique 2023

## REGLEMENT

### **ARTICLE 1 : ORGANISATEUR ET OBJET DU JEU CONCOURS**

Le service de location de vélos « **VÉLO an Orient** », **2C Boulevard Franchet d'Esperey, 56100 Lorient**, géré et exploité par AGORA Services, ci-après désigné l'organisateur, dont le siège social se situe au 2A Boulevard Franchet d'Esperey à Lorient (56100), représenté par Monsieur Loïc HIRRIEN en qualité de directeur général, organise UNE CHASSE AU TRESOR **du 4 au 13 août 2023 inclus**.

Ce jeu-concours s'inscrit dans le cadre des animations prévues avec la ville de Lorient lors du festival Interceltique. La participation au jeu-concours vaut acceptation du présent règlement.

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS**

Le jeu concours est ouvert à tous. Les mineurs restent sous la responsabilité de leur représentant légal.

### **ARTICLE 3 : MODALITES DU JEU CONCOURS**

La chasse au trésor se déroulera dans le centre-ville de Lorient et sur l'espace du festival Interceltique (dans la zone libre d'accès et la zone de soutien munie d'un badge). Le trésor à trouver est représenté par un casque de couleur or. Chaque jour le casque d'or sera déplacé dans un nouveau lieu, il faudra le trouver grâce à des indices. Les indices seront sous forme d'informations numériques hébergés sur le site internet d'Agora services. Ils seront consultables en scannant un QR code déposé à différents endroits du festival ou chez des commerçants partenaires.

Afin de valider sa participation, le joueur devra envoyer une photo de lui avec le casque d'or en messagerie privée sur le compte Instagram de la boutique vélo : `veloanorient_lorient`

Chaque jour, le premier participant à trouver le casque d'or (heure de l'envoi de la photo faisant preuve) remportera un lot. Les résultats seront communiqués en fin de journée sur le compte Instagram de la boutique vélo.

A l'issus des dix jours du festival, l'ensemble des participants ayant envoyé une photo du casque d'or tenteront leur chance au grand tirage au sort afin de remporter un vélo musculaire.

#### **La photographie devra être :**

- produite sous forme de **fichier numérique**
- **identifiée via le compte Instagram du joueur** avec son nom, prénom et numéro de téléphone.
- **envoyée uniquement** sur le compte Instagram de la boutique vélo, en messagerie privée
- adressée pendant la période du concours, soit du **4 au 13 août** inclus, afin de participer au tirage au sort

Un message de confirmation de bonne réception de la photo sera envoyé à chaque participant.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de la mauvaise ou non réception des photographies.

#### **La photo doit :**

- Respecter l'ordre public et ne pas être contraire aux bonnes mœurs
- Respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers
- Ne pas porter atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers
- Ne pas contenir de propos dénigrants ou diffamatoires
- Ne pas porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire
- Ne pas inciter au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme, ou à toute forme de discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques.

### **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

#### **Phase 1 : Chasse au trésor - Réception des photos**

Les photos devront être envoyées sur la messagerie privée du compte Instagram de la boutique vélo.

Les photos reçues seront examinées par les organisateurs du jeu concours. Toute photo ne respectant pas le thème fixé, illisible ou envoyée après la date limite sera considérée comme nulle.

Chaque jour, le gagnant sera prévenu individuellement par tout moyen à la disposition de l'organisateur.

#### **Phase 2 : Grand tirage au sort**

Un tirage au sort sera effectué le 16 août 2023 parmi tous les participants. Le directeur d'Agora services, ou son représentant, sera en charge d'effectuer le tirage parmi tous les bulletins déposés dans l'urne.

## **ARTICLE 5 : DOTATION**

Le jeu concours est doté des lots suivants :

- ✓ 1 panier garni chaque jour à gagner d'une valeur de 18€ TTC – Maximum 1 panier remporté par joueur sur toute la durée du jeu
- ✓ Un vélo musculaire type Beach Cruiser pour le grand tirage au sort d'une valeur de 749€ TTC – Tirage au sort effectué le 16 août 2023 parmi tous les bulletins participants. Plusieurs bulletins par joueur possibles.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, L'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Le jeu-concours étant accessible sur la plate-forme Instagram, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

Il est rappelé que la participation au jeu emporte acceptation des termes du présent règlement et des conditions de participation.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur et de l'attribution éventuelle des gratifications.

## **ARTICLE 6 : DROITS DES PHOTOS**

En participant au jeu-concours, le participant s'engage à céder gracieusement à l'Organisateur, Vélo an Orient et à la ville de Lorient, pour une durée de cinq ans, les droits de reproduction et de représentation portant sur les photographies présentées au jeu-concours, en vue de leur exploitation par l'Organisateur, Vélo an Orient et la ville de Lorient à titre de publicité et de promotion du jeu-concours, dans le cadre de la promotion du vélo à Lorient, de communication interne et externe relative au concours et ce, sur tout support et par tout moyen, notamment par publication sur le magazine, sur les réseaux sociaux de l'organisateur, par diffusion sur Internet, par impression sur des supports publics.

Tous les participants reconnaissent être seuls responsables des contenus des photos et des conséquences de leur diffusion. Le participant garantit que la photographie envoyée est conforme à l'ensemble des lois et règlements en vigueur. L'Organisateur, Vélo an Orient ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de la mauvaise ou non réception des photographies.

## **ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES**

Les informations personnelles demandées sont obligatoires pour participer au présent jeu concours et ne sont destinées qu'à l'Organisateur.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite "Informatique et Libertés". Tous les participants au concours disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée à l'organisateur, Vélo an Orient, par mail : [veloanorient@agoraservices.fr](mailto:veloanorient@agoraservices.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : Vélo an Orient 2C Boulevard Franchet D'Esperey – 56100 Lorient

## **ARTICLE 8 : LITIGES**

L'organisateur ne pourra être en aucun cas tenu pour responsable si le jeu concours devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

L'organisateur se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger le jeu et/ou d'en reporter la date annoncée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. L'organisateur tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront toutefois sans appel. Toute réclamation prend la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'organisateur avec un exposé des motifs complets et les pièces à l'appui. Tout différend sera tranché unilatéralement et sans recours possible par le réclamant. Aucune réclamation ne sera reçue valablement après le 31 août 2023, cachet de la poste faisant foi.

## **ARTICLE 9 : INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Le présent règlement sera affiché à la boutique Vélo an Orient et disponible sur le site internet [www.velo.lorient.bzh](http://www.velo.lorient.bzh). Pour tout renseignement concernant le jeu-concours, vous pouvez contacter la boutique au 02 97 89 05 84